



<http://www.sud-renault-douai.com>

Tel : 38926

TG 59



21 sept. 09

Intéressement aux Bénéfices

Un avenant passé sous silence, POURQUOI ?

LE 30 JUIN 2009 a été signé par les organisations syndicales CFDT, CFTC et CFE/CGC un avenant à l'intéressement des salariés aux bénéfices de l'entreprise, cet avenant baptisé « Politique de profit sharing » aura pour conséquence d'associer les salariés des filiales situées à l'étranger aux résultats financiers du groupe et donc de bénéficier de la répartition de cet intéressement.

2 VOLETS A CET ACCORD

- Un intéressement associant l'ensemble des salariés du groupe.
- D'autre part, au niveau des entreprises et établissements, un intéressement reconnaissant les performances particulières des entreprises et établissements en tenant compte de leurs spécificités.

CELA VEUT DIRE QUOI en fait, tous les salariés Européens seront concernés par le calcul et le versement de l'intéressement à la condition que le résultat net consolidé de Renault pour l'exercice (exemple 2009 de janvier à décembre) soit positif... En clair légèrement négatif et c'est NADA. (rien)

LA MARGE OPERATIONNELLE de l'entreprise doit être elle aussi égale ou supérieure à la MOP (marge opérationnelle positive définie par l'entreprise)

EN CLAIR...il est acquis que nous ne connaissons plus jamais des grosses primes, que les intéressements aux bénéfices seront réduits en peau de chagrin, et que de plus les contraintes pour obtenir celles-ci ne laissent aucun doute....cela va être dur...très dur... merci les signataires.

SUR LE PRINCIPE DE LA SOLIDARITE entre les entreprises Françaises et Européennes Renault, il est clair que **dans SUD il y a le mot SOLIDAIRES ...sur le fond nous sommes POUR** car tous les salariés du groupe qui participent à la richesse de Renault ont le droit d'avoir un intéressement.

*Oui à un intéressement Européen
mais réparti uniformément à tout le personnel*

SUR LA FORME le Syndicat SUD ne peut être POUR , il est CONTRE pourquoi ?

DEPUIS TOUJOURS les syndicats SUD toutes professions confondues se battent pour une répartition égalitaire des richesses, à savoir UN INTERESSEMENT UNIFORME POUR TOUS. En effet **pourquoi un salarié au coefficient 400 devrait il avoir un intéressement supérieur à un salarié de coefficient 175 ou d'un CUET au Coef 285** , alors que généralement le salarié 175 ou 180, ou l'ETAM etc... est celui qui produit le véhicule par une valeur ajoutée et en assure la qualité et l'acceptation du client.

POURQUOI un cadre de Renault aurait il droit à une prime d'intéressement plus importante qu'un APR ou qu'un ETAM alors qu'il participe, lui aussi mais à sa façon à la réussite de l'entreprise.

A SUD nous disons **OUI à un intéressement Européen à la condition que celui-ci soit réparti de façon uniforme**, un opérateur de base doit percevoir le même intéressement qu'un CUET ou qu'un cadre car il se donne corps et âme à son entreprise.

CE QUE NOUS REGRETTONS c'est le silence qui est fait autour de cet accord qui est très grave mais aussi très important pour les salariés. **(pourquoi les signataires, et les non signataires n'ont pas communiqué sur cet accord ?)**

APRES les primes trimestrielles qui sont intégrées au salaire, (signés par FO, CFDT, CFTC, CGC) **Après** les pertes de majoration de coefficient des primes (signés par FO, CFDT, CFTC, CGC) (avant c'était 10% pour une ancienneté de 3 à 5 ans ,20% pour une ancienneté de 6 à 10 ans ,30% pour une ancienneté entre 11 ans et 19 ans, et 40% pour une ancienneté de plus de 20 ans, c'est maintenant **0% de 1 an jusque 10 ans d'ancienneté et 10 % après 10 ans d'ancienneté (perte de 20% car avant 30%) et 20% après 20 ans ... (perte de 20 % car avant c'était 40% les moins anciens soit ceux qui ont moins de 11 ans n'ont plus le droit à une majoration de la prime)**. **C'EST MAINTENANT** à notre accord d'intéressement aux bénéficiaires que l'on s'en prend.

POUR SUD tous les acquis foutent le camp, malheureusement il n'y a pas de véritable prise de conscience, SUD demande que les signataires nous expliquent leur position respective sur ces sujets ? notamment quelles seront les conséquences exactes sur le reversement d'intéressement aux bénéficiaires pour les salariés de Renault Douai ?

L'INTERESSEMENT LOCAL certains vous avaient promis que nous étions payés à 100% en cas de chômage partiel, nous avons tous vu que des 330 euros d'intéressement local de juillet 2009... nous avons perdu énormément et nous sommes loin du compte, la perte est due au chômage partiel, SUD demande que la perte de rémunération soit compensée.

SUD l'autre alternative